

MAIRIE DE Versonnex

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 Septembre 2015 à 20 heures 30 en MAIRIE

PRESENTS : J.DUBOUT (Maire)- E.MARTIN – S.FILOCHE - JM.JOANNES - C.CAMPO - F.PERRET – (Adjoints) - A.LECLERE – E.HEDRICH – N.BLOUQUY - P.HEIDELBERGER– C.LATHOUD - JM.CHARREAU - G.ROUMET - B. DE BENOIST - D.DEVISCOURT – R.MERLEAU

ABSENTS EXCUSES : P.CURCIO (procuration à JM.JOANNES) - B. BOULAGNON (procuration à G.ROUMET) -

ABSENTS : F.GRAND

1 – Nomination du secrétaire de séance.

E.MARTIN est nommée secrétaire de séance.

2 – Installation nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de M. Gérard PERRIER, il est procédé à l'installation de Monsieur Roland MERLEAU, nouveau conseiller municipal. J.DUBOUT lui souhaite la bienvenue et remercie G.PERRIER pour sa participation à la vie communale.

M. MERLEAU remplacera G.PERRIER au sein des commissions suivantes :

- Commission environnement – sécurité – transports
- Urbanisme – permis de construire – projets et développement communal
- Membre titulaire du Comité Communal Consultatif des Sapeurs-Pompiers

3 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06/07/2015

G.ROUMET : point 4 (subventions à verser). Il convient de modifier la phrase « G.ROUMET serait favorable à ce que la commune prenne en charge totalement le bus car le fait que l'école soit à Bois Chatton la gêne » comme suit « ***G.ROUMET estime, pour sa part, que la commune devrait prendre en charge la totalité du transport scolaire, car c'est de sa responsabilité si l'école est loin. Elle voudrait d'ailleurs comprendre pourquoi, historiquement, la construction de l'école a été décidée sur Bois Chatton qui est un quartier pavillonnaire, plutôt qu'aux Genévriers où se trouvent les immeubles*** »

D.DEVISCOURT : point 4 (subventions à verser). Il convient de corriger la phrase « le maire explique que cette augmentation est due aux trajets supplémentaires du mercredi, à la hausse des frais d'essence et à l'augmentation du nombre d'enfants » comme suit « à la baisse du nombre d'enfants »

Compte tenu de ces modifications, le procès-verbal du 6 juillet est adopté.

4 – Lancement de la procédure d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de terrain Multisports

Le maire invite A.LECLERE à faire le point sur le projet de terrain Multisports sur la commune.

Il propose au conseil de débattre sur le sujet avant de l'autoriser à lancer la procédure d'appel à « assistance à maîtrise d'ouvrage » et à déposer les demandes de subventions, notamment auprès de la FFF.

A.LECLERE explique que la commission scolaire a engagé une concertation pour le réaménagement de la cour de l'école élémentaire, avec les enseignants, les élèves, les parents d'élèves, les animateurs et le service technique. Puis elle explique que ce projet a évolué pour devenir plus ambitieux et conduire à la construction d'un terrain multisports avec un sol adapté, couvert, permettant une utilisation au-delà des besoins scolaires.

Un power point est projeté en séance, qui évoque les grandes lignes de ce projet, soit :

- Les aménagements actuels de la cour d'école se dégradent et rendent difficile leur entretien
- Un espace permettant la pratique sportive et ludique tant pour l'école que pour les TAP est envisagé
- Des espaces mieux définis et facilitant la surveillance sont souhaités
- Le manque de la salle Pierre Jaques a exacerbé les besoins
- Réalisation petit à petit des zones de jeux et reprise des pentes et des accès PMR.

A.LECLERE précise que lors des recherches sur la réalisation d'un sol sportif amortissant, la Société PROTEC, qui a déjà réalisé des structures de ce type, a informé de possibles subventions telles que :

- la FFF à l'occasion de l'Euro 2016 : participation à hauteur de 30 %, limitée à 120 000 €
- la Fondation CHABAL Sport Citoyen : participation pour le sol à hauteur de 30 %
- toutefois, d'autres subventions seront aussi demandées (département, etc)

Pour pouvoir obtenir ces éventuelles subventions, le dossier doit être déposé fin septembre dernier délai.

Le calendrier serait le suivant :

- remise des dossiers octobre 2015
- démarrage des travaux 6 mois après attribution.
- Le terrain pourrait être opérationnel en juillet 2016
- L'ASVGS est très intéressée et porterait ce projet à la FFF

Le Budget prévisionnel de cette opération est joint au présent compte rendu.

G.ROUMET approuve le projet mais s'inquiète du devenir de l'Agorespace situé aux Genévriers. J.DUBOUT répond que sur le City Stade, le sol a dû être enlevé car il était en très mauvais état, et presque dangereux parce que malmené et peu respecté par ceux qui l'utilisent. La réparation coûterait 15 000 € et l'assurance de la commune a été sollicitée pour une prise en charge au titre « d'acte de vandalisme ». Il précise que cette installation n'est pas abandonnée et qu'à Bois Chatton, une nouvelle structure serait utile tant pour le scolaire, que pour les TAP ou pour les associations sportives avec un accès règlementé. Par ailleurs, les Genévriers, dans le cadre du projet de nouvelle école intercommunale, pourrait bénéficier d'une structure similaire. Il précise aussi que le quartier n'est pas non plus abandonné, de nouveaux jeux ont été installés suite au travail effectué par D.DEVISCOURT.

J.DUBOUT explique qu'au départ le sol sportif devait se réaliser dans la cour élémentaire, mais cela réduirait trop le lieu, c'est la raison pour laquelle le projet se ferait sur un tènement extérieur proche de l'école. Il a conscience du coût élevé de l'opération et demande au conseil de se positionner avant de lancer la procédure.

JM.JOANNES demande si le chemin piéton sera conservé. J.DUBOUT répond qu'il sera déplacé puisque le projet empiètera sur celui existant.

C.LATHOUD souhaiterait savoir si ce terrain sera ouvert au public. J.DUBOUT répond qu'il ne sera pas en libre accès, mais que les associations sportives pourraient l'utiliser puisqu'il y a de réelles demandes en ce sens.

R.MERLEAU demande si des vestiaires sont prévus. Il lui est répondu que ce n'est pas nécessaire pour l'utilisation par les écoles, mais qu'ils peuvent s'envisager par la suite. N.BLOUQUY ajoute que pour le football, les enfants arrivent déjà habillés. Toutefois, un petit local pourrait être construit pour les affaires des sportifs.

G.ROUMET trouve ce projet un peu précipité. J.DUBOUT répond qu'il est impératif de déposer le dossier de demande de subvention avant fin septembre, d'où la nécessité de prendre rapidement une décision. Après accord pour les subventions, si la commune veut remettre en cause la construction, il sera toujours possible d'annuler le projet.

JM.JOANNES ne trouve pas excessif le prix du projet, vue la surface de couverture et se dit assez séduit par le design.

D.DEVISCOURT trouve qu'il s'agit d'un joli projet mais craint que le coût pour la commune puisse être répercuté sur une participation financière des parents pour les TAP. Il s'appuie sur le fait que le projet initial concernait le scolaire et qu'il a débordé sur les associations, pouvant entraîner des questionnements de la part des parents lors du paiement des TAP. C.CAMPO ajoute que de toute façon, dès que la commune ne percevra plus de fonds d'amorçage pour ces TAP, il faudra peut-être prévoir une participation financière des familles, indépendamment du coût du terrain de sports. Il peut être envisagé également une participation des associations qui utiliseraient la structure.

A la proposition de construire un gymnase plutôt qu'une structure ouverte, il est répondu que le coût n'est pas le même et qu'une telle structure n'est pas justifiée pour la taille de la commune de Versonnex.

J.DUBOUT termine en disant que dans le phasage de l'opération, il conviendra de prévoir tout de même l'aménagement de la cour de l'école élémentaire. La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage d'environ 15000 € englobera cet aménagement.

JM.JOANNES attire l'attention sur l'implantation de ce terrain multisports pour laquelle il faudra être subtils et tenir compte d'aspects importants tels que : ombres portées – accessibilité – étude de sol.

Le maire propose de passer au vote pour l'autoriser à lancer la procédure.

Délibération : vote oui à l'unanimité. G.ROUMET précise qu'elle tient à ce que la commune s'engage à ne pas abandonner la structure AGOSRESpace, située aux Genévriers.

Un groupe de travail constitué de N.BLOUQUY – P.HEIDELBERGER – R.MERLEAU – JM.JOANNES viendra compléter la commission scolaire, pour travailler sur ce projet.

5 – Choix définitif de l'implantation de la future maison médicale de Versonnex

Le maire explique au conseil qu'il convient de déterminer l'emplacement définitif de la maison médicale de Versonnex.

Il rappelle qu'initialement, 2 lieux pouvaient être proposés :

- Chemin de la commune en lieu et place de l'ancien atelier communal
- Route de Collex-Bossy en lieu et place du terrain de boules.

Le choix s'était porté sur le chemin de la commune, lieu où sont implantés les actuels modulaires provisoires.

Toutefois, même si le médecin actuellement en place est très satisfait de cet emplacement provisoire, sachant qu'il a déjà une patientèle fidèle au vu de ses 25 années d'exercice dans le Pays de Gex. Lors d'une réunion qui a eu lieu le 3 septembre, ce dernier a souhaité faire part aux élus des interrogations légitimes concernant l'implantation de la future maison médicale et la difficulté de faire venir de jeunes médecins dans les zones rurales. Le maire propose donc de prendre en compte les différents arguments évoqués en séance permettant de décider en toute objectivité, notamment :

- Le lieu du futur bâtiment devrait tenir compte de la visibilité pour les usagers,
- Facilité d'accès,
- Les nouveaux et jeunes médecins ne sont pas enclins à se trouver dans un endroit non visible,
- Les patients extérieurs à Versonnex ont du mal à trouver les modulaires,
- Encombrement et circulation intenses à terme, sur le chemin de la commune
- Avantages et inconvénients pour les habitants de Verte Lilette,
- Démolition coûteuse de l'ancien atelier,
- Obligation (imposée dans le cahier des charges) de l'ARS d'ouverture tous les jours de 8h à 20h d'une maison visible facilement,
- Confort des patients
- Facilité pour déplacer le terrain de boules le cas échéant,
- Les projets d'urbanisation future sur la commune à prendre en considération,

Le maire invite les membres du conseil à se prononcer.

G.ROUMET et E.MARTIN n'acceptent pas ce changement de lieu d'implantation, arguant du fait que durant deux années, les praticiens auront le temps de faire leur patientèle et que la nouvelle construction, à l'emplacement initial prévu, sera proche du lieu actuel, ne perturbant ainsi pas les habitudes des patients.

B.DE BENOIST explique qu'actuellement seul un médecin généraliste est présent. Il en faut un deuxième, ce qui risque de prendre un peu de temps pour le trouver. Il précise que les jeunes médecins qui sortent de l'école ne veulent pas s'installer en campagne, ils souhaitent tous un lieu passant et visible, ce discours étant largement plébiscité par les facultés. Il pense qu'il faut écouter les souhaits des médecins et au vu de la pénurie de praticiens, on se doit d'en tenir compte. IL rappelle aussi que le cabinet actuel est difficilement repérable par les patients et l'unanimité des praticiens sont d'accords pour que la maison médicale soit plus visible qu'actuellement.

E.MARTIN dit que sur la Route de Collex-Bossy, nous aurons un problème de circulation.

JM.JOANNES rappelle les deux possibilités de terrain et distribue un plan de chaque parcelle pour en expliquer les capacités à construire. Il précise qu'une maison médicale, visible, présentant une architecture attrayante, sera plus attractive si elle située route de Collex-Bossy que sur le Chemin de la Commune. Par ailleurs, le terrain de la Route de Collex est plus grand et permet ainsi un meilleur projet, notamment en matière de stationnements, qui seront plus problématiques sur le chemin de la commune.

C.CAMPO pense que le Chemin de la commune n'entrera plus dans le projet de mobilité douce prévue, si la circulation s'y installe.

J.DUBOUT ajoute qu'on ne peut déceintement pas aller à l'encontre des arguments des praticiens, même si nous trouvons le lieu actuel, mieux à notre goût. Il précise qu'à terme il devrait y avoir un bus reliant les Génévriers à Bois Chatton en passant par la route de Collex, ce qui pourrait faire pencher la balance en faveur de cette voie.

JM.JOANNES informe que l'ancien atelier sert de stockage de matériel et qu'il conviendra de trouver ou construire un nouvel endroit de stockage, si on le détruit, d'où des coûts supplémentaires.

G.ROUMET demande comment seront gérées la circulation et la sécurité, sur la route de Collex. J.DUBOUT répond que les aménagements seront prévus si le projet se construit sur cette voie.

P.HEIDELBERGER, bien qu'ayant soutenu le projet chemin de la commune, estime qu'il faut se rallier aux arguments des praticiens.

JM.JOANNES insiste sur les possibilités architecturales route de Collex, qui peuvent être mises en valeur.

D.DEVISCOURT demande au cas où le projet route de Collex est retenu, s'il ne soulèvera pas un mécontentement des habitants de Verte Lilette et un éventuel recours contre le permis. JM.JOANNES dit que le projet respectera les prescriptions du PLU et qu'à ce titre il ne devrait pas être contestable. Cela dit, tout projet peut faire l'objet d'un recours, encore faut-il que ce recours (non suspensif) soit justifié et argumenté juridiquement. Un recours abusif peut d'ailleurs être sanctionné.

G.ROUMET demande si une réunion publique est prévue pour expliquer le projet aux riverains. J.DUBOUT répond que oui, pour la présentation du nouvel emplacement.

Enfin, J.DUBOUT demande au conseil de se prononcer sur le changement de terrain pour l'implantation de la maison médicale.

E.MARTIN s'abstient, la situation route de Collex-Bossy ne la satisfaisant pas.

B.BOULAGNON s'abstient, car ayant donné procuration à G.ROUMET, cette dernière ne connaît pas la position de B.BOULAGNON sur le sujet.

Le reste de membres présents est d'accord pour une implantation route de Collex-Bossy.

J.DUBOUT ajoute qu'une inauguration pour le cabinet provisoire aura lieu, dès que tout sera en ordre (installations – électricité – etc.)

6 – Bail rural pour accueillir de jeunes maraîchers sur la commune

Le maire explique au conseil que 2 jeunes maraîchers sont vivement intéressés (**depuis plus d'une année**) pour installer leur exploitation sur la commune de Versonnex.

Les deux terrains qui peuvent être mis à leur disposition, par la signature d'un bail rural, sont : la parcelle AC47 (5229 m²) située aux Buissons, et une partie de la parcelle AD334 (pour environ 17000 m²) située à Bois Chatton.

Pour information, la parcelle AD334 est actuellement exploitée par M. Bernard BOSSUS pour un loyer annuel de 275.85 €/an. Le maire propose donc au conseil de l'autoriser à signer le bail rural à intervenir entre les jeunes maraîchers, à compter du 1^{er} janvier 2016.

JM.CHARREAU précise qu'il s'agira de maraîchage bio. Une serre sera installée pour démarrer les semis, dans un premier temps (arceaux + plastique). Les maraîchers vendront ensuite leurs produits directement aux consommateurs. Ils pourront être aidés à terme par l'association des « paniers de Versonnex ».

La signature et le louage des biens communaux fait partie de la délégation donnée par le conseil au maire. Toutefois, ce dernier souhaite avoir l'aval du conseil sur cette mise à disposition.

7 – Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

8 - Informations communautaires

- Désignation du groupe de travail pour le PLUI dont les travaux vont commencer au niveau de la CCPG : D.DEVISCOURT et N.BLOUQUY sont nommés référents et compléteront la commission communale spécifique PLUI, chargée de travailler sur les souhaits de Versonnex qui aura un droit de regard particulier, en matière d'aménagement de son territoire.

9 - Commissions communales

A) CCAS (E.MARTIN)

- **Sortie aux Rousses** : 24 participants dont 4 enfants de Sauverny. Ils ont été ravis de leur sortie et ont manifesté leur contentement en « grave content » ou « goûter trop bon »
- **Voyage en Alsace** : 27 personnes participeront

B) Commission Scolaire (C.CAMPO)

- La rentrée s'est bien passée. On constate une augmentation des effectifs en maternelle. Nous avons pu maintenir la 6^{ème} classe, malgré l'effectif juste.
- Stéphane RUSSO, qui a quitté la collectivité pour des raisons personnelles, est remplacé par Cécile PIERRE, déjà animatrice au sein du service périscolaire. Elle entame sa formation BAFD en octobre ce qui lui permet d'assurer les fonctions de directrice stagiaire. Un nouvel animateur doit être recruté pour la remplacer.

- Les TAP ont repris sur le même mode de choix d'activités pour les enfants, que l'année dernière. En revanche, les fréquences se feront par trimestre et non par périodes. Il manque encore un intervenant, la recherche est en cours.
- Nous enregistrons de plus en plus de demandes pour l'accueil périscolaire, ce qui allonge la liste d'attente. Les dossiers ont été étudiés en toute équité, selon les critères définis.
- La commune a signé avec un nouveau prestataire pour les repas cantine. Il s'agit de « Bourg Traiteur »
- Les sols des couloirs et escaliers de l'école élémentaire ont été refaits. Les quelques retouches restantes seront faites durant les vacances de Toussaint.
- Un important et nécessaire débarrasage de matériels et mobiliers inappropriés à l'enseignement, a été fait à l'école maternelle. Les placards destinés à optimiser les espaces de rangements dans les classes et dans la salle de motricité seront installés durant les vacances de Toussaint.
- Le Conseil Municipal des Jeunes : dès que les jeunes intéressés auront confirmé leur participation, ils seront présentés au conseil municipal lors d'une prochaine séance. A.LECLERE incite d'ores et déjà les membres du conseil pour apporter leur aide, leurs compétences et guider les jeunes dans leurs projets.
- le 24 septembre aura lieu la prochaine commission et le projet d'école commune avec Sauverny sera évoqué. A.LECLERE invite vivement les conseillers à participer à cette commission.

C) Commission Travaux (J.DUBOUT)

- Salle Pierre Jaques : les travaux de réfection suite à l'incendie avancent, les poutres ont été réparées et le faux plafond devrait être mis en place cette semaine. Le parquet est en cours de démontage. Pour le 10 octobre, à l'occasion de « la nuit de la guitare », la salle sera opérationnelle.

D) Commission Environnement (F.PERRET)

- La journée « nettoyons la nature » aura lieu le samedi 26 septembre. Le rendez-vous est fixé à 9h au CTS.

E) Commission Animation – Communication (P.HEIDELBERGER)

- La feuille d'automne sera distribuée le 21 septembre au plus tard.

F) Commission Urbanisme (JM.JOANNES)

- La prochaine commission aura lieu le 14 septembre à 20 h 30
- Les 3 offres pour la viabilisation des Buissons ont été remises au géomètre pour étude. La commission consultative des appels d'offres aura lieu le 14/09 à 18 h. G.ROUMET, profite de ce point pour demander qu'un doodle soit organisé pour les commissions afin que le maximum de membres soit présent.

10 - Informations diverses

- Courrier de la mairie de Ferney-Voltaire pour le maintien de la trésorerie de Ferney. S.FILOCHE et E.MARTIN sont favorables à ce courrier. Une information en ce sens sera faite au maire de Ferney-Voltaire.
- La ligne Z : nous attendons l'acceptation de financement du Département pour les trajets supplémentaires demandés par Versonnex. Au cours d'une entrevue avec J.DUBOUT, JM.CHARREAU et la mairie de Collex-Bossy, plusieurs points ont été évoqués dont l'étude d'une ligne U, Chavanes des Bois/Versoix qui sera financée par les communes de Chavannes et environnantes car les TPG ne sont pas décidés à la financer. Un projet de décharge de matériaux à Bossy est en cours qui devrait s'installer à l'endroit où les bisons sont actuellement.
- les jeux et agrès ont été installés aux Genévriers et à Bois Chatton, courant août.
- Courrier de la Préfecture concernant l'accueil des réfugiés. N.BLOUQUY dit que si une famille devait arriver sur Versonnex, une solution devra être trouvée. J.DUBOUT ajoute que si la commune met en évidence une possibilité d'hébergement, il faudra se manifester. P.HEIDELBERGER propose d'insérer un article dans le bulletin municipal invitant les administrés qui souhaiteraient proposer un hébergement, à se rapprocher des associations en charge des réfugiés.
- G.ROUMET demande où en est le projet de fermeture de la route de Villars Dame. J.DUBOUT répond qu'il a posé la question à Sauverny et qu'il attend des nouvelles. G.ROUMET demande si nous devons vraiment leur demander leur avis. J.DUBOUT répond que oui car ils sont concernés par le flux

de la circulation sur cette voie. Elle souhaiterait vivement que la commune agisse car la circulation est vraiment intense. J.DUBOUT a approché le Conseil Départemental pour l'étude d'un projet de mise au gabarit de cette route et matérialisation de deux bandes cyclables en pointillés, ce qui se fait sur Suisse et qui fonctionne bien. G.ROUMET n'est pas favorable à ce que cette voie soit élargie. J.DUBOUT souhaiterait des bandes de couleurs différentes pour que visuellement, elles attirent l'attention.

- L'apicultrice pour laquelle la commune a mis à disposition un terrain, doit installer une nouvelle ruche, la première n'ayant pas survécu. Parallèlement elle cultive un petit potager et a remis au maire un petit pot de miel de la production d'une autre de ses ruches.

Séance levée à 23 h 15

Fait à Versonnex le 20 septembre 2015

Le maire,

Jacques DUBOUT